



Romans, le 22.04.2010

La société SAINT JEAN, dont l'activité est la fabrication de Ravioles, Quenelles et de Pâtes Fraîches immatriculée au R C S de Romans sur Isère (26) N° B 311 821 268 et dont le siège est situé 44 avenue des Allobroges - 26 100 ROMANS, organise un jeu sans obligation d'achat jusqu'au 30/06/2010. Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

## 1 – Mécanisme

Du 27 avril au 30 juin 2010, les produits Saint Jean suivants : Pâte à lasagne 300g, Gnocchi à poêler 400g, Tagliatelles 600g, Gnocchi 1kg, Coussini cèpes 300g, Demi lunes légumes du soleil 300g, Fagottini Comté basilic 300g, Ravioli chèvre pesto 300g, Cannelloni chèvre pesto 380g, Cannelloni bœuf bolognaise 380g, Cannelloni poulet basquaise 380g, Ravioli 4 fromages 500g, Raviolini jambon 500g, Perline bleu-noix du Dauphiné 300g, Cappelletti ricotta épinard 500g, Tortellini bœuf bolognaise 500g, quenelles natures 320g, quenelles au brochet 320g, quenelles forestières 240g, soufflés saumon-aneth 240g, soufflés à la savoyarde 240g, quenelles natures biologiques 320g, soufflés au brochet biologiques 320g, soufflés ricotta épinard biologiques 320g, soufflés aux légumes biologiques 320g seront porteurs d'un sticker incitant à participer au tirage au sort.

Nombre de produits distribués pendant l'opération : 40 000

Un sticker collé sur la barquette permettra aux consommateurs de prendre connaissance de l'existence du jeu sur notre site internet [www.raviole.com](http://www.raviole.com).

En se rendant sur notre site internet, les consommateurs verront en page d'accueil un encart relayant le jeu. En cliquant sur cet encart, ils seront dirigés vers une page entièrement dédiée à ce jeu qui leur expliquera comment participer au tirage au sort :



Il leur suffira d'inscrire leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale et adresse mail) dans un formulaire prévu à cet effet et de valider leur participation.

## **2 - Lots**

Les lots mis en jeu sont les suivants :

40 cartes cadeaux « Art de cuisiner » Happy Time. Chaque carte a une valeur de 75€  
Cette carte donne accès au gagnant à une liste de cours de cuisine définit par le prestataire Happy Time.

## **3 – Attribution des lots :**

La société SAINT JEAN effectuera le tirage au sort parmi la base de données constituée à partir des coordonnées de tous les participants au jeu. Le tirage interviendra après le 30/06/2010.

Un logiciel informatique spécial choisira 40 personnes au hasard.

Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants recevront par courrier un courrier leur indiquant qu'ils ont gagné et la carte cadeau. Pour participer à son cours de cuisine, la personne devra se connecter sur le site internet [www.happytime.com](http://www.happytime.com). pour réserver son cours de cuisine.

## **4- Limitations du jeu :**

- La participation du personnel de l'entreprise, des fournisseurs et des prestataires de SAINT JEAN est exclue.
- Date limite de participation au jeu : 30 juin 2010 à minuit
- La participation au jeu est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse). En cas de participation multiple d'un même foyer (même nom, même adresse), les bulletins seront considérés comme nuls.
- Les gagnants remporteront un prix d'une valeur de 75€ Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

## **5 – Informatique et Libertés :**

Du fait de l'acceptation de leur prix, les participants autorisent l'entreprise SAINT JEAN à utiliser leur nom, prénom et adresse sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que le lot reçu, dans toute action publicitaire promotionnelle.

Les informations nominales des participants au jeu seront intégrées au fichier de SAINT JEAN et pourront être réutilisées par ses services internes sauf opposition écrite des participants, conformément à la loi Informatique et Libertés, du 6 janvier 1978.

Le droit d'accès, de rectification et de suppression pourra être exercé à l'adresse suivante : SAINT JEAN – 44 Av. des Allobroges – 26100 ROMANS.



## **6 – Réclamations :**

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Rajon, huissier de justice à Romans (26), disponible gratuitement, sur simple demande adressée à l'adresse du jeu (44 avenue des Allobroges – 26100 Romans), à toute personne qui en fait la demande et consultable sur le site internet [www.raviolle.com](http://www.raviolle.com).

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement de concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par l'entreprise SAINT JEAN en accord avec Maître Rajon, huissier de justice. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le jeu, l'interprétation ou l'application dudit règlement ainsi que sur la liste des gagnants.

Les réclamations éventuelles doivent être adressées par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la participation au jeu à :  
SAINT JEAN – 44 Av. des Allobroges – 26100 ROMANS.

## **7 – Annexes**

- sticker présent sur les barquettes.
- page du site internet.
- la formule mathématique du tirage au sort.
- l'emailing envoyé aux gagnants du jeu.